

**Message du ministre de la Communication,  
de la Culture, des Arts et de la Formation Civique  
Journée Mondiale de la Liberté de la Presse**

3 Mai 2014

Mesdames et messieurs les journalistes,

La liberté d'expression, et son corollaire la Liberté de la presse, liberté garantie par la constitution togolaise, constitue l'un des principes clés de l'établissement et du développement d'un Etat économiquement et socialement stables.

L'Etat togolais attache du prix à ce principe, et c'est pour cela que la Liberté d'expression et la liberté de la presse sont garanties à la fois par la loi fondamentale de notre pays, par les différentes conventions auxquelles le gouvernement togolais a librement souscrit, mais aussi par le code de la presse.

Pour mémoire, je voudrais rappeler que c'est le 03 Mai 1991 que la journée mondiale de la presse a été proclamée par les Nations Unies. Depuis lors, chaque année, nous célébrons les principes fondamentaux de la liberté de la presse. Cette liberté cardinale pour le développement des autres formes de libertés inhérentes à la nature humaine.

Le thème retenu pour l'année 2014 retenu par l'UNESCO est « *La liberté des médias pour un avenir meilleur : contribuer à l'agenda de développement post-2015* ».

Ce thème doit interpeller aujourd'hui tous les acteurs de la presse togolaise sur la finalité de l'usage de ce droit. En effet, la liberté de la presse n'a de place et de raison d'être que si elle accompagne la construction d'un avenir meilleur pour tous les citoyens togolais. Cette liberté et comme le dit si bien le thème de cette année, doit pouvoir contribuer à l'atteinte des objectifs de l'agenda de développement même après l'échéance de 2015.

Le gouvernement fait sa part en déployant beaucoup d'efforts dans tous les secteurs afin d'œuvrer à l'atteinte de ces objectifs. Mais le thème de la célébration de la journée mondiale de la presse de cette année a été choisi pour rappeler aux acteurs du paysage médiatique togolais qu'ils ont aussi une importante partition à jouer dans l'accomplissement de cette vision partagée par tous.

Le Togo offre l'un des meilleurs environnements juridiques en Afrique pour encadrer et assurer l'émergence d'une presse libre, indépendante et plurielle. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le maintien de cet environnement, mieux, son amélioration passe irrémédiablement par le respect scrupuleux des règles régissant l'exercice du métier de la presse, le respect de l'éthique dans le traitement de l'information, le professionnalisme des acteurs de la presse et la pleine responsabilité du journaliste dans l'exercice de sa profession. Sans ces dispositions le risque est grand de tomber dans le libertinage et l'anarchie qui sont contre productifs pour l'avènement d'un Togo stable et émergent.

J'invite donc chaque acteur de la presse togolaise à faire sien le thème de cette année 2014 afin de voir émerger au Togo une presse responsable et qui s'engage résolument dans la lutte pour le développement de notre pays. La mission du ministère de la communication, de la culture, des arts et de la formation civique est de vous accompagner du mieux possible dans cette belle et noble aventure du métier de journalisme.

Chers journalistes togolais, relevons ensemble le pari de la professionnalisation de notre presse nationale. Bonne fête de la liberté de la presse à toutes et à tous.